

Programme de formation professionnelle

Le droit des conditions de travail dans les TPE/PME

Durée (présentiel/distanciel)	7 heures
Nombre de places	1
Nombre minimum d'inscrits	

Présentation générale :

La complexité de la réglementation en matière de droit du travail amène les employeurs de TPE/PME à s'interroger sur les conditions de travail et sur ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire ; exiger de leurs salariés ou ne pas exiger à l'occasion du contrat de travail. Afin de répondre à leurs questions et interrogations, cette formation favorise l'apprentissage du cadre juridique spécifique des employeurs de TPE/PME.

Cette formation traite des conditions de travail, ce que l'employeur peut imposer et ce qu'il convient d'éviter.

Objectifs :

- Identifier les pouvoirs de l'employeur
- Appliquer les bases du droit du travail dans la gestion de son personnel
- Définir les droits de l'employeur face aux droits et libertés des salariés
- Définir les règles du pouvoir disciplinaire de l'employeur
- Appliquer les sanctions en cas d'infraction du salarié

Programme :

Accueil et introduction - 15 mins

1 Qu'est ce que les pouvoirs d'un employeur de TPE/PME ? - 90 mins

La définition des pouvoirs de l'employeur

- Le pouvoir de direction
- Le pouvoir de contrôle
- Le pouvoir de sanction

L'intérêt de savoir les maîtriser et quelques illustrations : la ponctualité, le permis de conduire, la consommation d'alcool et de stupéfiants, le non respect de la clientèle...

La représentation de l'employeur dans l'exercice des pouvoirs de l'employeur : par un chef d'équipe, un responsable de magasin...

Exercice pratique : la notion d'abus de droit ou des situations à éviter par l'employeur

2 Qu'est ce qu'un règlement intérieur ? - 30 mins

Son cadre légal

Sa légitimité et son intérêt dans les TPE/PME

Son champ d'application

Sa mise en place au sein de l'entreprise

3 Le contenu des pouvoirs de l'employeur (et le cas échéant d'un règlement intérieur) - environ 4 heures

Les droits et libertés fondamentales du salarié à respecter et les limites possibles par l'employeur

L'organisation du travail (absence, ponctualité, consignes, usage de véhicule ou du matériel de l'entreprise...)

L'hygiène et la sécurité (médecine du travail, EPI, hygiène, vêtements...)

La discipline (ce que peut imposer l'employeur ou pas!)

Etude de cas particuliers : *rétrospective des situations non conformes les plus souvent rencontrées*

au sein de l'entreprise.

Table ronde autour des situations conflictuelles ou problématiques auxquelles sont confrontés les participants.

Test de fin de formation - 20 mins

Moyens pédagogiques :

- Apport théorique sur la réglementation
- Approche pratique à l'aide de mises en situation et cas concrets
- Formation dispensée à l'aide d'un support de formation

Documents et Équipements nécessaires :

Aucun document n'est requis pour suivre cette formation.

Ordinateur équipé d'une caméra et microphone avec une connexion Internet stable en cas de formation en téléprésentiel.

Type de public :

Courriel : contact-formation@aurelie-joubert.fr
Téléphone : 06 63 22 50 28

Niveau Débutant
Employeur de TPE et PME

Prérequis :

Aucun prérequis pour cette formation.

Méthodes pédagogiques :

Tout au long de la formation, sont alternées plusieurs méthodes de formation : magistrale, découverte et interrogative. Cela revient à proposer notamment les outils pédagogiques suivants : Mise en situation autour des cas pratiques et Questions-Réponses en face à face

Évaluation, modalités d'évaluation & sanctions :

- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

Références du formateur :

Aurélié Joubert - Directrice juridique et Formatrice en Droit

Master 2 Droit des affaires et de l'entreprise

Certificat professionnel en Droit des nouvelles technologies, de l'innovation et de la protection de données

DU Droit, Religion et Société

Intervention régulière auprès des professionnels et dirigeants d'entreprise depuis plus de 15 ans.

Durée et modalités d'inscription :

Les sessions de formation sont organisées en intraentreprise. Les dates de formation sont convenues d'un commun accord entre l'OF et le client. Sauf disponibilité plus rapide, le délai moyen d'accès à la formation est de 3/4 mois.

Accessibilité :

La formation juridique pour non juriste est pour tous et pour tous les profils de stagiaires. Tout à chacun peut suivre une formation dans notre organisme. Des aménagements pédagogiques peuvent être mis en place et une proposition personnalisée sera réalisée pour que toute demande reçoive une réponse satisfaisante. A ce titre, l'organisme de formation s'est rapprochée et est en contact avec l'Agefiph 45.

Débouchés :

Au terme de la formation, l'apprenant est armé pour répondre aux contraintes du quotidien de la TPE/PME.

Statistiques :

[Évaluation des formations.](#)

AURELIE JOUBERT FORMATIONS JURIDIQUES - 26 rue de Verdun - 45760 Boigny sur Bionne.

Tél : 06 63 22 50 28 - Courriel : contact-formation@aurelie-joubert.fr - www.aurelie-joubert.fr

SARL au capital de 3000 € - Siret 75107219000026 - RCS ORLEANS - APE 8559A - TVA FR90751072190.

N°NDA 24 45 02 928 45 enregistrée auprès du Préfet de la région Centre-Val de Loire. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

Courriel : contact-formation@aurélie-joubert.fr

Téléphone : 06 63 22 50 28

1. Indice de satisfaction des formations réalisées chez Aurélie Joubert (« *très bon et excellent* ») : **100% en 2022** (87% en 2021, 100% en 2020, 100% en 2019, 100% en 2018 et 100% en 2017) et (« Satisfaisant ») 13 % en 2021.
2. Indice de satisfaction sur la pédagogie (animation, supports...) : **100% en 2022** (100% en 2021, 100 % en 2020, 100% en 2019, 98% en 2018 et 100% en 2017)

AURELIE JOUBERT FORMATIONS JURIDIQUES - 26 rue de Verdun - 45760 Boigny sur Bionne.

Tél : 06 63 22 50 28 - Courriel : contact-formation@aurélie-joubert.fr - www.aurelie-joubert.fr

SARL au capital de 3000 € - Siret 75107219000026 - RCS ORLEANS - APE 8559A - TVA FR90751072190.

N°NDA 24 45 02 928 45 enregistrée auprès du Préfet de la région Centre-Val de Loire. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.